

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie **lundi 18 juin à 20h00** et je vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR

- avis sur le projet éolien de la SAS Ferme Eolienne de Tageau à ADRIERS
- avenant à la convention de réalisation ou de contrôle CNRACL avec le CDG
- Questions diverses

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millac, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Danielle MAYTRAUD, Maire.

Présents : Mesdames MAYTRAUD Danielle, BROOK Jean, CADU Sandrine, FISSOT Véronique, JOYEUX Françoise JOYEUX Flore, Messieurs BILLY Gérard, DUROUSSEAU Jacky, GOURGEAU Roger, PELLETAN Francis, PIOLET Jean Pierre, SAVARD Bernard et SOUCHAUD Vincent.

Pouvoir :

Absente excusée : ROUFFY Aurélie

Secrétaire de séance : JOYEUX Françoise

AVIS SUR PROJET EOLIEN - LA FERME EOLIENNE DE TAGEAU - A ADRIERS

Madame le Maire rappelle qu'une enquête publique est ouverte depuis le 4 juin et se clôture le 6 juillet 2018 dans la commune d'Adriers sur la demande unique présentée par Monsieur le Président de la SAS Ferme Eolienne de Tageau, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune d'ADRIERS.

la commune de Millac se trouve dans un rayon de 6 km et le Conseil municipal est appelé à donner son avis.

Le Conseil municipal d'Adriers a émis le souhait d'attendre les retombées des deux parcs existants avant d'engager une réflexion sur la création d'un nouveau parc. Les promoteurs dans l'ensemble ont respecté cette démarche sauf la société VOLKSWIND qui est passée outre, a démarché les propriétaires et déposé un permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé de :

- soutenir le Conseil municipal d'Adriers dans sa démarche,
- déplorer les agissements de la société VOLKSWIND
- s'opposer à la demande présentée par Monsieur le Président de la SAS Ferme éolienne de

TAGEAU.

AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a conclu avec le Centre de Gestion une convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL.

L'article 5 de cette convention précise qu'elle était applicable du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, date d'expiration de la convention conclue entre le Centre de Gestion et la Caisse de Dépôts et Consignations. La Caisse de Dépôts et Consignations a donc transmis au Centre de Gestion un avenant prolongeant cette convention jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé afin de ne pas interrompre le service de proposer un avenant à la convention signée entre les collectivités avec une nouvelle proposition tarifaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte les termes l'avenant de la convention et autorise Madame le Maire à le signer.

LOGEMENT 10 RUE BAPTISTE TOUSSAINT

Madame le Maire rappelle que Monsieur DELAGE n'habite plus le logement depuis le mois de janvier, date du début d'incendie.

Monsieur DELAGE est désormais en maison de retraite et la famille souhaite donner congé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'accepter la demande, le logement étant en travaux et non habitable dans l'état,
- d'arrêter le loyer à compter du 1er juin 2018,
- le logement sera remis à la location dès que les travaux de réhabilitation seront terminés.

MOTION DE SOUTIEN AUX COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA VIENNE TOUCHES PAR UNE NOUVELLE BAISSSE DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT EN 2018

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la motion prise par le Département de la Vienne portant soutien aux communes et EPCI touchés par une nouvelle baisse de la DGF en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter la motion de soutien aux Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de la Vienne touchés par une nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement en 2018, jointe en annexe.

QUESTIONS DIVERSES

- le Conseil municipal accepte de faire une déclaration de sinistre pour prendre en

charge le coût du changement de la vitre cassée de M. FLEURANT Jean Marie.

- La commission économique de la commune a reçu M et Mme BAUDESSON afin d'envisager des solutions pour le maintien du seul commerce du village.
- Le Conseil municipal ne souhaite pas donner suite à la sollicitation de la Fédération Nationale de Sécurité Civile des réserves communales. La taille de la commune permet de connaître les personnes recensées qui seront répertoriées dans le Plan Communal de Sauvegarde.
- Malgré la contestation sur les montants de la participation au coût des transports scolaires présentée par le Département, la somme de 12 362.86 € va être débitée du compte de la commune.
- Un arrêté de circulation sera demandé au Département pour interdire la circulation et l'accès au site de Jousseau le temps du feu d'artifice afin d'éviter tout risque d'attentat.
- Prochaine réunion le **lundi 30 juillet à 20 heures.**